



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2026-11

PORTÉE ET OBJET DU BULLETIN

Le présent avis vise à vous informer qu'un nouveau **document** est maintenant disponible sur le site web de la Direction de la sécurité et de la sûreté maritime de Transports Canada :

TITRE : Volet I – Politiques du programme – Moyens d'accès sécuritaires à un bâtiment

Lien : <https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/publications/systeme-gestion-securite-maritime/volet-i-politiques/volet-i-politique-moyens-acces-securitaires-batiment>

TITRE : Volet II – Procédures du programme – Moyens d'accès sécuritaires à un bâtiment

Lien : <https://mytc-montc.tc.gc.ca/sites/default/files/2026-05/volet-ii-moyens-acces-securitaires-batiment.pdf>

TITRE : Volet III – Directives de travail – Moyens d'accès sécuritaire à un bâtiment – Liste de vérification et conformité

Lien : <https://mytc-montc.tc.gc.ca/sites/default/files/2026-05/volet-iii-moyens-acces-securitaires-batiment-liste.pdf>

Cette publication explique les exigences réglementaires et les pratiques exemplaires pour assurer un moyen d'accès sécuritaire à un bâtiment. Elle couvre les exigences relatives aux passerelles, aux échelles et à l'installation de filets de sécurité.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres des CGQ de l'IMQ (Rimouski et Lévis), ont la responsabilité de s'assurer que les changements sont communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de s'assurer que le personnel enseignant est informé des avis de veille et des modifications ayant une incidence sur le contenu des cours, que les plans de cours, approuvés annuellement, reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique sont mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ – dans la section [Veille réglementaire](#).